

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2015

Date de convocation : 21/07/2015

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Martial SCHWARTZ, Serge MEYER, Antoine PERSPICACE, Simon HAMM et Mmes Martine DOMITAR, Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Monique LEGUILLON

Membres absents excusés : MM. Joseph FURGAL et Martial SIMON, Mmes Joëlle LOEGEL, Mireille SOULIER, Marie-Antoinette PHILIPP

Procurations : M. Joseph FURGAL donne procuration à M. Fabrice MEYER, Mme Joëlle LOEGEL donne procuration à Mme Nicole BOUSENDORFER, Mme Mireille SOULIER donne procuration à M. Antoine PERSPICACE, Mme Marie Antoinette PHILIPP donne procuration à M. Simon HAMM et M. Martial SIMON donne procuration à M. Jean-Luc JEHIN

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1 Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 12/06/2015
- 2 Demande d'une subvention exceptionnelle faite par le club de l'Union Sportive d'Etzling
- 3 Adhésion à Moselle Agence Technique (MATEC)
- 4 Atelier municipal : A) Avenant à la maîtrise d'œuvre
B) Mission SPS
- 5 Travaux : A) Réparation du radar pédagogique rue de Behren
B) Diagnostic accessibilité handicapé
C) Remplacement de deux réfrigérateurs dans la cuisine de la salle polyvalente
- 6 Divers

1 - Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 12/06/2015

- a) Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Monique LEGUILLON, en tant que secrétaire de séance.
- b) Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 12 juin 2015 qui est accepté à l'unanimité.

2 – Demande de subvention exceptionnelle faite par le club de football Union Sportive d'Etzling

Avant d'aborder ce point, le maire informe les membres présents de la présence dans le public, du président et du secrétaire du club de football.

Il donne lecture de la lettre du 23 juillet 2015 et du bilan financier adressés par le Président de l'Union Sportive d' Etzling.

Ce dernier sollicite de la part du Conseil Municipal, deux subventions exceptionnelles suite à de graves problèmes financiers. Ces subventions permettraient à l'équipe de solder la dette pour la saison écoulée 2014-2015 et de démarrer la nouvelle saison 2015-2016.

Le maire demande aux deux dirigeants du club de foot de sortir de la salle avant que le Conseil ne délibère.

Après délibération, le Conseil passe au vote à main levée et par 12 voix pour (dont 4 voix par procuration) et 3 contre (dont 1 voix par procuration), décide d'octroyer les sommes exceptionnelles :

- de 3 977 € pour solder la dette de la saison écoulée 2014-2015 sous réserve que le club s'engage à :
 - présenter un bilan clair avec toutes les pièces comptables tous les 4 mois
 - ce que la trésorière suive une formation en comptabilité dispensée par Mme Doris RESCH, comptable et conseillère municipale.
 - organiser des manifestations avec des frais réduits et contrôlés
 - présenter un bilan positif de fin de saison avec une somme d'argent égale au démarrage.
 - ce que les footballeurs participent aux différentes manifestations organisées par le club y compris la préparation.
 - réaliser et présenter le document « bilan annuel » comportant les recettes et les dépenses avec l'intégralité des factures.
- de 1330 € pour démarrer la nouvelle saison 2015-2016

De plus, le Conseil Municipal rappelle aux dirigeants du club que ces subventions, pour couvrir les dettes, sont exceptionnelles et quand cas d'un bilan négatif à la prochaine saison 2015-2016, elles ne seront plus honorées par la municipalité.

3 – Adhésion à Moselle Agence Technique (MATEC)

Le Maire rappelle que lors de ses séances du 05 avril 2013 et du 07 juin 2013

- il a fait part de la création de Moselle Agence Technique et que la Commune a la possibilité d'y adhérer
- Le Conseil avait décidé pour l'instant de ne pas donner suite à la proposition par manque d'information et ne connaissant pas les frais d'adhésions.

Il informe que M. Fabrice MEYER a assisté à une réunion d'information à ce sujet, le 17 juin dernier à Bousbach, en présence de notre Conseiller Général M. Constant KIEFFER et le directeur de la MATEC M. Arnaud SPET.

Il en ressort que cette agence, créée par l'assemblée départementale le 20 septembre 2013, a pour but d'apporter aux collectivités territoriales une assistance d'ordre technique pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines tels que voirie, travaux connexes (éclairage, assainissement, eau potable), construction et réhabilitation de bâtiments, aménagements des espaces publics, prise en compte de la réglementation PMR.

L'adhésion est sur la durée du mandat électif pour un coût annuelle de 0.50 € par habitant.

La cotisation ouvre droit à l'accès aux services de l'agence et à une première expertise. Les autres prestations et missions seront facturées suivant une convention définissant les missions confiées à l'agence et le temps nécessaire à y consacrer.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à Moselle Agence Technique et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

4 – ATELIER MUNICIPAL

A) Avenant à la maîtrise d'œuvre

Le Maire soumet au Conseil l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet WMG ARCHITECTE de Sarralbe d'un montant de 4 600 € HT consécutif à des travaux supplémentaires demandés pour l'aménagement de l'atelier municipal (isolation extérieure et mise hors gel du hall).

Le montant des honoraires passe de 24 400 € HT à 29 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

B) Mission SPS

Le Maire informe que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'atelier municipal, il y a obligation de conclure un contrat avec bureau de contrôle pour une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS).

De part ce qui précède, il soumet trois propositions de prix à savoir :

- SOCOTEC de WOIPPY pour un montant de 2 580 € HT
- APAVE de Saint-Avold pour un montant de 2 328 € HT
- QUALICONSLT de Vandoeuvre les Nancy pour un montant de 2 568 € HT

Après examen des différentes offres, la commission des travaux a retenu l'offre de la société APAVE de Saint-Avold pour un montant de 2 328 € HT.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve le choix fait par la commission des travaux
- considère que la société APPAVE présente toutes les qualités requises et a proposé le meilleur prix.
- décide de confier la mission SPS à la société sus citée pour un montant de 2 328 € HT
- autorise le Maire à signer la convention établie.

5 – TRAVAUX

A) Réparation du radar pédagogique rue de Behren

Le Maire informe les membres présents que le radar pédagogique situé rue de Behren a dû retourner en usine pour déterminer son dysfonctionnement.

La société I CARE, en charge de la maintenance, de cet appareil a trouvé la panne. C'est un pic de courant qui est à l'origine de la dégradation de l'appareil.

Les pièces défectueuses sont le régulateur de tension/courant et les batteries. Le coût est de 515 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de faire réparer le radar pour un coût de 515 € HT
- demande qu'une déclaration de sinistre soit faite auprès de l'assurance
- autorise le maire à signer le devis

B°) Diagnostic accessibilité handicapé

Le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. La commune est dans l'obligation de mettre en place un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Cet agenda permet à tous gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité des bâtiments après le 01 janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai de 3 ans.

Le dossier d'Ad'AP doit être obligatoirement déposé avant le 27 septembre 2015.

Aussi afin de mettre la commune en conformité avec la loi, il propose de faire réaliser un diagnostic accessibilité handicapés pour les 8 ERP et faire établir un Ad'AP.

De part ce qui précède, il soumet trois propositions de prix à savoir

- | | |
|-------------------|------------|
| - GUELLE et FUCHS | 3 600 € HT |
| - SOCOTEC | 6 000 € HT |
| - LOGO B | 2 600 € HT |

Il signale que

- l'offre de LOGO B ne prend en compte que le diagnostic accessibilité handicapés.
- LOGO B doit transmettre une nouvelle proposition en y incluant l'établissement d'un Ad'AP.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation d'un diagnostic accessibilité handicapés et l'établissement d'un Ad'AP.

- Charge le maire de retenir l'offre la mieux disante dès que la nouvelle offre sera parvenue en mairie.
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant, tous les documents et actes y afférents.

C°) Remplacement de deux réfrigérateurs dans la cuisine de la salle polyvalente

Le Maire informe les membres du Conseil que les deux réfrigérateurs situés dans la cuisine de la salle polyvalente sont arrivés en fin de vie.

Il soumet la proposition de prix faite par l'entreprise CARUSO de Bousbach pour un montant de 1 508 € HT.

Le Conseil, après étude du devis et considérant que ces deux réfrigérateurs ont plus de 20 ans et fait leur temps, à l'unanimité,

- Est d'accord pour procéder à leurs remplacements
- Accepte la proposition faite par l'entreprise CARUSO pour un montant de 1 508 € HT.
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 21 heures 00.
8 délibérations numérotées de 1 à 5 C ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN, Maire

M. Fabrice MEYER

M. Martial SCHWARTZ

M. Serge MEYER

M. Antoine PERSPICACE

M. Simon HAMM

Mme Martine DOMITAR

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Doris RESCH

Mme Monique LEGUILLON